

COMMENT PROMOUVOIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DES ESPACES RURAUX ?

Les situations des espaces ruraux de France métropolitaine sont contrastées. La notion peut aller de territoires isolés et très peu denses à des communes de densité moyenne proches de grandes villes. La plupart voient augmenter leur population. Leur économie comporte une part importante d'activités productives, agricoles, artisanales et industrielles. Mais les activités résidentielles y prédominent, entre autres du fait de l'apport de revenus de personnes qui travaillent en ville et résident dans le rural, viennent y passer leur retraite, y créer une entreprise ou s'adonner au tourisme. Des territoires ruraux, notamment industriels, ont beaucoup souffert de la crise, d'autres, souvent plus résidentiels, sont moins affectés.

Les atouts des territoires ruraux sont diversifiés. Leur potentiel naturel et agronomique est un levier pour répondre aux besoins alimentaires locaux et mondiaux ainsi qu'au défi de la transition énergétique. La qualité du cadre de vie est un avantage à valoriser. La proximité et la confiance mutuelle qu'elle permet sont un atout pour développer le tissu économique. L'accessibilité physique et numérique, souvent lacunaire dans le rural, est essentielle. L'accès aux services publics, aux commerces aux services ou aux soins de proximité importe, d'autant que la part de personnes âgées est élevée dans les campagnes. Des dispositifs partenariaux favorisant la recherche sont un élément d'attractivité. La hausse des mobilités contribue à créer une communauté de destin entre grandes villes et espaces ruraux. Un très grand nombre de dispositifs visent à aider la création ou le développement des entreprises, mais cette multiplicité nuit à leur lisibilité.

Les Comités interministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015 ont défini 67 mesures pour les territoires ruraux. Si certaines vont dans le bon sens, il est trop tôt pour apprécier leur apport réel. L'essentiel dépendra de la capacité de l'État, malgré le contexte budgétaire, à assurer leur financement sans

transférer la charge sur des collectivités locales dont les moyens se réduisent.

La réforme territoriale avait pour objectif de clarifier le partage des compétences entre collectivités : la région devient seule responsable de la stratégie économique sur son territoire. Pour le tourisme, les compétences restent partagées. Le département peut dans certaines circonstances contribuer au financement de services marchands en milieu rural. Le pari de la création de grandes régions et intercommunalités est sans doute que, par ces regroupements, les territoires en situation favorable tireront vers le haut ceux qui le sont moins. Mais un risque existe, à l'inverse, que les territoires en situation favorable « siphonnent », quant à l'emploi public ou à l'activité, ceux moins favorisés avec lesquels ils ont fusionné. En outre, certains départements ou intercommunalités ont des liens économiques plus forts avec une autre région que la leur.

Les espaces ruraux sont pour notre pays une richesse. Certains ont su tirer parti de leurs atouts pour dynamiser leur économie, pour peu que les concours nécessaires soient apportés aux acteurs locaux. Le CESE formule en ce sens un ensemble de préconisations dans une logique de mise en capacité des territoires, de cohésion nationale et de développement durable.



Guillaume de Russé

est président délégué du Conseil départemental de la Vienne et maire honoraire de Montmorillon.

Il siège au CESE à la section de l'aménagement durable des territoires où il représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

guillaume.derusse@lecese.fr
01-44-43-62-52

*La France
est majoritairement
rurale : les sols agricoles
occupent 51 %
du territoire
métropolitain et les
espaces naturels 40 %.*

*Dans le rural,
sous influence urbaine,
39 % des actifs
vont travailler
dans une autre aire
urbaine que celles
où ils résident.*

PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LA DIVERSITE DES ESPACES RURAUX

- Intégrer dans la préparation du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) un diagnostic territorial global, prospectif et participatif.
- Se fonder sur les atouts des territoires dans une logique de développement endogène.
- Lutter contre la prolifération des normes.

CONFORTER LEUR ACCESSIBILITE PHYSIQUE ET NUMERIQUE

- Assurer le financement de la rénovation des réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux, notamment des voies capillaires pour le fret, pour améliorer les liaisons en termes de services des zones rurales avec les grandes villes et au niveau local. Renforcer l'optimisation des infrastructures existantes, ainsi que la priorité à donner aux alternatives à l'utilisation solitaire de la voiture.
- Chercher pour le fret une complémentarité entre dessertes de proximité et l'acheminement optimisé de trains de fret longue distance.
- Renforcer liaisons intercités et dessertes des zones rurales ; transférer aux régions et aux départements la charge de routes nationales présentant un intérêt régional ; maintenir le réseau des stations-services clés en milieu rural.
- Mettre en place des agences locales de la mobilité pour favoriser le développement des transports collaboratifs en zones rurales (covoiturage, autopartage, TAD, services de vélo) et l'intermodalité avec les transports publics.
- Accélérer la couverture en très haut débit numérique de l'ensemble du territoire en résorbant les zones blanches 2G et 3G, avec au minimum un opérateur ou des infrastructures mutualisées, sans se limiter au centre des bourgs.

RENFORCER LA PRESERVATION DES SOLS ET LA QUALITE DE L'URBANISME

GARANTIR UN MEILLEUR ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET AU PUBLIC

- Conforter l'accès des jeunes ruraux à la formation en développant l'information en amont de l'orientation, multiplier les initiatives locales pour une offre de logements adaptés pour les apprentis là où le tissu artisanal est dense.
- Favoriser l'accès aux soins de proximité en incitant à l'installation de médecins, en sécurisant les jeunes généralistes, en développant exercice collégial et partenarial, télémédecine, ainsi qu'en encourageant les conventions entre hôpitaux de proximité et CHU.
- Encourager l'implication des entreprises dans le développement de structures de proximité pour l'accueil des jeunes enfants.

AMELIORER L'ATTRACTIVITE PAR LES FILIERES ET LES RESEAUX

- Favoriser le développement des circuits de proximité et des « filières territorialisées agricoles », accroître la productivité durable de la forêt, conforter un développement durable du tourisme.
- Améliorer l'accès des PME aux marchés publics en y renforçant la prise en compte des critères de proximité (circuits courts) et de qualité (logique de mieux disant), ainsi qu'à l'international via le « portage » à l'exportation.
- Revaloriser le FISAC en le recentrant sur son objectif originel.
- Conforter les entreprises de taille intermédiaire et le fonctionnement en réseaux des dispositifs partenariaux visant à favoriser l'innovation en zone rurale.
- Simplifier les dispositifs d'aides au développement des entreprises, améliorer leur évaluation et leur efficacité.
- Favoriser la coopération entre acteurs en matière d'ingénierie publique.

RENFORCER L'EMPLOI ET LA FORMATION

- Conforter la montée en qualification de la main-d'œuvre et notamment des jeunes, entre autres *via* l'apprentissage, l'alternance et la formation permanente.
- Développer la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale en zones rurales.
- Améliorer l'attractivité du travail saisonnier, la qualification et les conditions de travail des salariés concernés.

DYNAMISER LA GOUVERNANCE POUR CONFORTER LE DEVELOPPEMENT

- Faire un suivi statistique prenant en compte, outre les nouvelles régions, les anciennes régions qui les composent.
- Inciter les régions à conventionner avec leurs partenaires institutionnels et notamment les EPCI pour optimiser les initiatives économiques territoriales.
- Conforter le rôle des CESER et encourager les acteurs locaux à se saisir des outils existants pour organiser le dialogue social territorial.
- Prévoir un point d'étape pour dresser d'ici cinq ans un bilan des effets de la réforme territoriale sur le développement économique des espaces ruraux.